

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 82, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00

Canada et Etats-Unis..... 1.50

France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE,

J. MONIER, Directeur.

Téléphone Bell No. 2802.

Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL, 14 FEVRIER 1890

ACTUALITES

On dit que M. Wallace va présenter un projet de loi amendement la loi contre les combines illégalement passées l'année dernière, de manière à la rendre plus sévère.

D'après les derniers avis de la côte du Pacifique, la fabrication de conserves de saumon en 1889 a atteint le chiffre de 1,750,000 caisses. Les pêcheries d'Alaska ont produit 675,000 caisses; celles de la Colombie Anglaise, 414,400 caisses; celles de la rivière Columbia 328,000 caisses; celles du Sacramento 57,300 caisses et les autres, y compris celles de Puget Sound, 275,300 caisses.

La dernière récolte des vignes de la Californie donne les chiffres suivants:

50,000,000 gallons de vin à 20c	\$10,000,000
1,500,000 " de brandy à 1.40	2,000,000
1,500,000 boîtes raisins secs à \$2.00	3,000,000
40,000 boîtes raisins de table à \$30	1,200,000
Total	\$16,200,000

On évalue la superficie plantée en vignes à 150,000 acres, qui donne ainsi un revenu moyen de \$110 de l'acre.

Il y aura, l'année prochaine à Kingstown, Jamaïque, une exposition des produits naturels de l'île. Cette exposition s'ouvrira le 27 janvier 1891. Les autres colonies anglaises seront aussi admises à exposer leurs produits et, comme le Canada est destiné, tôt ou tard, à devenir un des principaux marchés d'échange avec les Antilles, dont la Jamaïque est une des îles les plus fertiles, il est de l'intérêt de notre commerce et de notre industrie de s'y faire représenter.

La plupart des Marchands savent comment s'y prendre pour empêcher les vitraux de leur devanture de se couvrir de givre; mais il y en a encore dans les petites villes qui ne sont pas au courant et dont les vitraux, lorsque le temps devient très froid, se recouvrent de belles arabesques de givre qui cachent aux passants ce qu'on voudrait leur montrer. Le moyen d'empêcher cela est de laisser passer un courant d'air froid entre les deux titres; pour cela, il suffit de percer quelques trous à la vitre, soit dans le bas du châssis double, soit dans la planche qui fait de rebord extérieur du châssis. Ce courant d'air froid solidifie la vapeur d'eau et absorbe l'humidité qui autrement irait se figer sur la vitre extérieure. (Grôcer)

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTREAL.

(Suite)

Le rapport du conseil passe ensuite en revue les diverses questions qui ont occupé son attention pendant le dernier exercice, telles que: la transformation du port de Montréal en port franc, au moins quant aux droits à la charge des navires et des marchandises pour l'entretien du port; l'abolition des droits de police et d'hospice; l'abolition de la police du port; les péages sur les canaux.

A propos de cette dernière question, le rapport fait remarquer que la réduction des péages est loin de produire tout l'effet qu'on est en droit d'en attendre, parcequ'elle n'est que temporaire expirant à la fin de chaque saison, et que, comme elle n'est renouvelée qu'à la fin de mars, elle ne permet pas aux exportateurs et aux armateurs de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir en tirer tout le parti possible. Les achats de grains dans l'Ouest se font en grande partie au commencement de l'année, et, en même temps on fait des arrangements avec les armateurs et avec les Compagnies de chemin de fer, pour transporter ces grains à leur destination. Or il est évident que la route du fleuve sera plus au moins avantageux, en fait de fret, suivant que le péage des canaux sera de 2 c, ou de 20 c, par tonne, ce que l'on ne connaît que trop tard pour les gros contrats. Après quelques remarques sur le relevé hydrographique du fleuve, les phares et sémaphores, les signaux convenus entre pilotes etc., voici les rapports des représentants de la Chambre et de la Halle au Blé dans la commission du Havre avec la statistique du mouvement du port.

La Chambre de Commerce s'est aussi occupée de nombreuses questions concernant la navigation intérieure, la législation fédérale, le service des postes, la douane, les dépôts et dividendes non réclamés, la législation sur les faillites, le droit imposé par le gouvernement provincial sur les ventes aux enchères etc.

Une enquête a été faite sur la plainte de M. Bickerdike et d'autres exportateurs de bestiaux que les trois principales compagnies de navigation les forçaient à payer en même temps le fret et l'assurance sur leurs bestiaux, leur enlevant la liberté de choisir la compagnie d'assurance et de décider le montant pour lequel ils s'assureraient. L'enquête a établi que cet état de choses était plutôt favorable aux exportateurs et que la plainte n'était pas fondée.

Les statistiques habituelles compilées avec un rare talent et une scrupuleuse exactitude par le secrétaire de la Chambre, M. Geo. Hadriell, terminent le rapport de la Chambre.

Avant de clore ce court résumé, nous désirons attirer l'attention de nos législateurs de Québec sur le fait suivant: lors de la discussion en assemblée générale, de la législation sur les faillites, un des membres du conseil a déclaré qu'il serait désirable que la loi de faillite de la province de Québec fût appliquée dans toutes les provinces. Cet éloge de notre loi provinciale venant du corps constitué le plus

autorisé et le plus compétent, devrait faire comprendre à ceux qui veulent la changer pour le bénéfice des avocats des districts de campagne, qu'ils font fausse route et qu'ils vont se heurter à l'opposition déterminée de tout le commerce de Montréal.

LES DROITS SUR LE BLÉ D'INDE

Un député d'Ontario a demandé l'autre jour au parlement fédéral, d'accorder aux éleveurs qui importent du blé d'inde pour l'engrais des animaux, le même drawback que reçoivent les distillateurs sur le blé d'inde qu'ils exportent ensuite sous forme de whiskey.

Au point de vue de l'élevage il serait sans doute avantageux pour les cultivateurs d'Ontario de pouvoir importer leur blé d'inde en franchise, mais il y aurait une grande difficulté à surmonter s'il s'agissait d'établir un drawback c'est-à-dire une remise à l'exportation des droits payés à l'importation. Comment évaluer la quantité de blé d'inde absorbée par le bétail que l'on exporterait? Et cependant cette évaluation serait nécessaire pour établir le montant du drawback à accorder à l'éleveur. D'ailleurs le bétail n'est presque jamais exporté par l'éleveur, mais par les commerçants; et alors qui recevrait le drawback?

Au point de vue des intérêts généraux des cultivateurs, et surtout de ceux de la province de Québec, cette mesure serait désastreuse. En effet, les principales récoltes de nos terres consistent en avoine, pois et orges c'est-à-dire en grains qui viennent en compétition avec le blé d'inde. Et plus le blé d'inde est cher, plus nos grains se vendent cher. On sait que les bas prix actuels de l'avoine et des pois sont dus à la compétition que leur fait le blé d'inde tant en Angleterre qu'au Canada même. Il est donc évident que si l'on diminuait la protection que nos grains reçoivent par l'imposition du droit de 7½ c, par minot sur le blé d'inde importé, les prix réalisables par nos cultivateurs en diminueraient d'autant.

Ce n'est pas le tout de favoriser l'élevage, il ne faudrait pas le faire aux dépens des autres intérêts agricoles dont l'importance est bien des fois supérieure.

CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE DE LA PUISSANCE DU CANADA

Le Journal d'Agriculture Illustré publie sous la signature M. Chapais, la circulaire suivante qui intéressera tous ceux qui sont en rapport avec l'industrie laitière

La Société d'Industrie laitière de la Puissance du Canada (The Dairy-men Association of the Dominion of Canada) tiendra sa première convention annuelle, dans la cité d'Ottawa, au cours du mois de février 1890.

Le comité exécutif de cette société envoie la présente circulaire, avec le programme qu'il a préparé pour cette convention, à tous les officiers et membres du bureau de direction de la société, ainsi qu'à tous les sénateurs et membres de la Chambre des Communes du Ca-

nada qui sont membres *ex-officio* de cette société, en vertu d'une résolution adoptée l'an dernier, qui se lit comme suit:

"Pour devenir membre de cette société, il sera nécessaire d'être membre des associations régulières provinciales ou de district, à l'exception des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes qui seront *ex-officio* membres de l'Association."

Il avait été décidé, l'an dernier, de fixer cette convention au deuxième mardi de la session du Parlement Fédéral, mais afin de pouvoir faire coïncider la convention avec celle que doivent tenir en février prochain les diverses sociétés d'horticulture de la Puissance du Canada, pour discuter avec les délégués de ces sociétés, dans une séance réunissant les membres des deux conventions, des questions qui leur sont communes, telles que la conservation, l'emballage et le transport des produits que la chaleur peut endommager; beurres, fruits, etc., le comité exécutif a cru devoir changer la date antérieurement fixée.

Des taux spéciaux de passage sur les chemins de fer et de pension dans les hôtels seront obtenus pour ceux qui désirent assister à cette convention. Ils seront portés à la connaissance du public, ainsi que la date précise de la réunion et les noms des conférenciers, à une date ultérieure.

Des spécialistes seront invités des Etats Unis et des diverses provinces de la Puissance, et le comité exécutif se proposant de rendre la convention aussi importante et intéressante que possible, espère que le public assistera en grand nombre ainsi que les membres de la Presse, aux séances auxquelles il les invite cordialement.

Voilà le programme tel qu'il a été arrêté provisoirement, sujet à des changements que pourraient nécessiter les circonstances.

PREMIER JOUR DE LA CONVENTION

Séance du matin, 9½ heures.

Discours d'ouverture.
Lecture et adoption du procès-verbal.

Séance de l'après-midi, 2 heures

Les races laitières.—Discussion.
Alimentation des vaches laitières.—Discussion.

Séance du soir, 8 heures.

Fertilisation du sol pour alimenter les plantes.—Discussion.
Les engrais artificiels.—Discussion.

SECOND JOUR DE LA CONVENTION.

Séance du matin, 10 heures.

Affaires de routine, élections, etc.
Organisation permanente de la société.

Séance de l'après-midi, 2 heures.

Fabrication du fromage.—Discussion.
Fabrication du beurre.—Discussion.

Séance du soir, 8 heures.

Conservation et transport des produits de la laiterie et des fruits.—Discussion de ces deux questions par les membres réunis de la convention d'industrie laitière et de la convention d'horticulture.

Trois autres sujets seront discutés dans la convention si le temps